



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 4

Date : 17 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2013

FLAB-FLY+

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : FLAB-FLY+
Identification du produit : Solide granulé.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit : Biocide.
Insecticide.
Usage : Exclusivement pour un usage à l'intérieur des bâtiments.
Pour un usage professionnel et grand public.
Animaux ciblés : Mouches (*Musca domestica*, *Fannia canicularis*).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SINTAGRO AG
Chasseralstrasse 1-3
4900 Langenthal

Tel. 062 398 57 57
FAX 062 398 57 55

E-mail: sintagro@sintagro.ch
www.sintagro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : TOX INFO SUISSE
Tel : 145 (24h)

SECTION 2 Identification des dangers

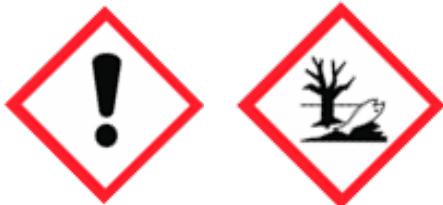
2.1. Classification de la substance ou du mélange

FLAB-FLY+

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger



- Code de pictogrammes de danger : SGH07 - SGH09
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



- Conseils de prudence
 - Prévention : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280G - Porter des gants de protection.
 - Intervention : P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Eliminer ce produit et son récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

| Substance / Préparation | : Préparation. | | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|------------|-----------|---------------|-------|---|
| Composants | : Ce produit est dangereux. | | | | | |
| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Numéro annexe | REACH | Classification |
| Azaméthiphos technique 95% | : 1 % | 35575-96-3 | 252-626-0 | ---- | ---- | Acute Tox. 3 (Inhalation):H331 Acute Tox. 4 (Oral):H302 Aquatic Acute 1:H400 Skin Sens. 1;H317 |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 4

Date : 17 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2013

FLAB-FLY+

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|------------------------------|---|
| - Informations générales | : Appeler un médecin. |
| - Inhalation | : Faire respirer de l'air frais. |
| - Contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. |
| - Contact avec les yeux | : En cas de contact de poussières avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. |
| - Ingestion | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. |
| Traitement médical d'urgence | : Antidote : Atropine. |

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|--|---|
| Protection contre l'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Equipements de protection spéciaux pour pompiers | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Procédures spéciales | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. |
| Incendies avoisinants | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. |
| Précautions pour l'environnement | : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. |
| Méthodes de nettoyage | : Les résidus de nettoyage contenant ce produit peuvent être classés comme dangereux. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|----------------------------------|---|
| Général | : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. |
| Manipulation | : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. |
| Protection individuelle | : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. |
| Mesures techniques de protection | : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|-------------------|--|
| Stockage | : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. |
| Durée de stockage | : 2 ans. |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 4

Date : 17 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2013

FLAB-FLY+

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- | | |
|---------------------------|---|
| - Protection respiratoire | : Equipement de protection respiratoire approprié. |
| - Protection de la peau | : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. |
| - Protection des yeux | : Lunettes. |
| - Protection des mains | : Gants. |
| - Ingestion | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| Etat physique à 20 °C | : Solide granulé. |
| Couleur | : Jaune-brun. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| Point d'éclair [°C] | : 330 °C |
| Densité | : 0.65 |
| Goût | : Sucré(e). |

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

- Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

- Stabilité thermique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Humidité.

10.5. Matières à éviter

- Matières à éviter : Alcali.

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux: Aucun(e).

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Test sur les ingrédients

- | | |
|----------------------------|--|
| Azaméthiphos technique 95% | : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 500 |
| | : Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 0,5 - 1 |
| | : Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| | : Admin.cutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000 |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 4

Date : 17 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2013

FLAB-FLY+

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur les ingrédients

Azaméthiphos technique 95%

: EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 0,00033

: IC50 72h Algues [mg/l] : 18

: CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : 0,19

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité

: Très peu biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation

: Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement

: Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

: Eviter le rejet dans l'environnement.

Précautions spéciales

: S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No ONU

: 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Shipping name

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Azaméthiphos technique 95%)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

ADR/RID

: Classe : 9
Groupe : III

I.D. n°

: 90

Désignation officielle de transport

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Azaméthiphos technique 95%)

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident : Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n° : 4

Date : 17 / 9 / 2014

Remplace la fiche : 27 / 6 / 2013

FLAB-FLY+

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Autres : Aucun(e).

No. d'homologation Suisse: CHZN3954

SECTION 16 Autres informations

Date d'impression : 7 / 11 / 2014

Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant ne pas être applicables.

Fin du document